

Parlons Vélo ! Municipales 2020 Blois (41000)

Réponses de Marc Gricourt, au nom de la liste « Blois résolument »

– le 24/02/2020 à 18:07 –

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 : je m'engage

Dès le début de mandat, remettre à jour le plan vélo

- en mettant en place un comité de suivi opérationnel se réunissant au minimum 3 fois par an ;
- en établissant un budget annuel de 1 million d'euros

Par ailleurs désigner un ou une responsable vélo comme interlocuteur privilégié des habitants et des associations notamment sur les questions de sécurité, voirie et éducation. Il veillera à la formation de l'ensemble des techniciens (voirie, police municipale,...) aux spécificités de ce mode de déplacement. Idéalement ce poste sera mutualisé avec l'agglo.

En ce qui concerne le budget annuel, la FUB recommande entre 10 et 25€/ habitant

Nous visons durant ce mandat la mise en place d'un Plan Vélo.

La loi sur la programmation pluriannuelle de l'énergie impose l'objectif de neutralité carbone en 2050 et notre liste se fixe l'ambition d'agir dès maintenant à tous les niveaux.

La place du vélo doit s'examiner de façon globale et faire l'objet d'un traitement spécifique en fonction de la nature des voiries à aménager. Sur la base d'un diagnostic établi et à enrichir, il conviendra d'adapter les voiries à la place du vélo et du piéton en fonction des considérations techniques de chacune des voies concernées. Tant à la ville qu'à l'agglomération ces opérations s'inscriront dans le cadre budgétaire et les arbitrages politiques afférents.

Il existe déjà une interlocutrice désignée au sein des services et les rendez-vous avec l'élu actuellement en charge ont déjà lieu trois fois par an.

Nos Mesures prioritaires :

Favoriser les modes de déplacement doux en développant des outils interactifs (geovelo.fr qui existe déjà notamment) permettant de cartographier et rendre visibles et accessibles les itinéraires privilégiés (piétons, vélos) et soutiens de ces pratiques (école du vélo gratuite, etc)

Adapter le Réseau de Pistes Cyclables:

Prévoir un réseau complet de pistes cyclables sans coupures sur toute la ville de façon concertée avec l'Agglomération

Etudier et mettre en place des itinéraires rapides et directs sur certains trajets

Permettre de circuler à vélo en sécurité sur les grands axes et voies intercommunales

Créer et identifier des Parkings-relais en périphérie permettant les reports modaux avec Navettes pour rejoindre les autres points de la ville

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°2 : je m'engage

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : - Rue du bourg neuf

- avenue du maréchal Maunoury

- rue Gallois

-rue jean Moulin

- rue de Chateaudun

Sécuriser les ronds points : Médicis, pinçonnière, François Mitterrand,...

Sur les axes où il n'est pas possible de créer des pistes séparées physiquement de la chaussée, créer des bandes cyclables.

Dans le droit fil de l'engagement précédent une étude pour la sécurisation de tous ces axes et rond point sera lancée dès le début de mon mandat, de sorte que tous ces axes soient aménagés et sécurisés pour les piétons et les cyclistes au fur et à mesure de ces 6 années avec l'objectif simple d'augmenter la pratique du vélo en ville en sécurité pour tous les usagers de la route.

Action n°3 : je m'engage

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines De Villebarou, St Gervais, La Chaussée st Victor, les grouëts.

Il est bien entendu souhaitable de revoir et restructurer complètement les connexions entre réseaux cyclables des villes voisines et ainsi permettre de circuler à vélo en sécurité sur les grands axes et voies intercommunales, sans négliger que les axes LCSV Saint Gervais sont des voies départementales sur lesquelles seul le département peut décider ou pas d'intervenir. La liaison Villebarou est en cours, vis à vis des Grouëts, en lien avec le conseil de quartier des aménagements ont déjà eu lieu depuis la gare.

Action n°4 : je m'engage

Réduire les coupures urbaines, en s'appuyant sur le plan vélo du gouvernement et son fonds mobilités actives « Continuités cyclables », doté d'un budget de 50 millions d'euros en 2019. Par exemple, proposer un projet de franchissement de la voie rapide des cités unies en direction de la Chaussée st Victor

Nous proposons de réduire les coupures urbaines dans un travail collaboratif avec votre association qui bénéficie d'une expertise d'usage. par ailleurs le fonds de mobilités actives nécessitera de déposer les dossiers avant la fin du mois de mai prochain. Faciliter le franchissement du boulevard des cités unies serait un vrai progrès et permettrait une fluidité Ouest-Est mais cela dépend également d'autres collectivités que la ville de Blois seule.

Action n°5 : je m'engage

Maintenir le réseau cyclable avec un soin prioritaire : nettoyage régulier des feuilles et débris (verre...), remplacement des panneaux de signalisation endommagés, entretien régulier de la peinture... Proposer des itinéraires de déviation sécurisés en cas de travaux sur le réseau cyclable.

Ce point est très souvent soulevé par les cyclistes adhérents de Vélo41

Il faut créer les conditions de confort nécessaire à l'usage du vélo à tous les âges de la vie. Cela passe par des infrastructures à la fois continues, rapides, protectrices... et entretenues!

Oui, le réseau cyclable aura un soin prioritaire. N'oublions pas l'existence du SIR qui intervient déjà régulièrement sur les problèmes soulevés par les cyclistes et les autres usagers des espaces publics.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°6 : je m'engage

Arrêter tout projet de construction de grande infrastructure routière destinée aux véhicules motorisés. Notamment, stop à la 2ème sortie de l'autoroute

Il faut savoir qu'une seconde sortie d'autoroute coûterait entre 25 et 40 millions d'euros et favoriserait une augmentation des circulations voitures et camions, quand nous voudrions au contraire valoriser les déplacements non polluants ou moins polluants, et la préservation des terres agricoles. L'attractivité économique passe aujourd'hui par d'autres leviers de développement.

Action n°7 : je m'engage

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité.

Comme d'autres villes en France, Blois peut devenir une ville à 30 km/h.

L'objectif étant d'unifier les limites de vitesses en ville afin d'apaiser la circulation.

Renforcer la communication, et si besoin la verbalisation, sur les règles de circulation (priorité piéton, vélo, limite de vitesse à 20 km/h) dans les zones de rencontre (av. Wilson, Denis Papin).

Je me suis engagé à généraliser le 30 km dans tous les quartiers résidentiels et ce sera le cas dès 2021, et à expérimenter des moments de centre piétons-vélo (sans voiture) et développer les zones de rencontre dès que ce sera possible dans les aménagements de voirie.

Action n°8 : je m'engage

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

Généraliser sur l'ensemble des quartiers de la ville de Blois.

L'usage des double-sens et sas dans le centre n'a pas posé de problème notable. Sa généralisation est possible sauf dans les cas où ils seraient manifestement trop dangereux comme dans la rue de la Paix par exemple.

Action n°9 : je m'engage

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes. Prendre à bras le corps la question des sorties d'école et des conflits d'usages :

- communication auprès des parents, des élèves et des établissements scolaires,
- incitation aux mobilités actives,
- mise en place de pédibus (type "carapat") et vélobus,
- aménagement sécurisé des sorties d'école et interdiction systématique du stationnement devant les écoles,

C'est un des axes de notre programme éducation : "Encourager et amplifier les mobilités douces autour des écoles (garages à vélo, aménagements cyclables à proximité des écoles, etc.)"

Mais nous souhaitons aussi une meilleure sécurisation des abords des établissements scolaires en co-construisant des solutions avec les acteurs éducatifs, les associations de parents d'élèves et les riverains.

Action n°10 : je m'engage

Rendre claire et visible l'offre de stationnement aux portes de la ville, afin d'y orienter les visiteurs, et d'alléger le trafic en centre-ville.

Notamment en développant l'intermodalité à Blois, particulièrement sur les entrées de ville.

Nous allons créer et identifier des Parkings-relais en périphérie permettant les reports modaux pour rejoindre les autres points de la ville et le centre ville et ainsi favoriser les circulations douces: vélo, piétons, bus

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°11 : je m'engage

Planter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces.

Dans notre plan vélo, nous nous associerons aux associations d'usagers du vélo pour choisir la meilleure configuration et le matériel le plus adapté aux besoins des cyclistes.

Action n°12 : je m'engage

Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.

Exemples : centre administratif, stade des allées, préfecture, conseil départemental, ...

Il est indispensable de créer des locaux sécurisés dans les écoles et équipements publics quand ils n'existent pas déjà et à la demande des usagers. Les exemples choisis ne sont pas les meilleurs, ils ne dépendent pas pour l'essentiel de la ville de Blois mais d'autres institutions.

Action n°13 : je m'engage

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Nous allons bien entendu poursuivre cela puisque nous le réalisons déjà à l'occasion des nouveaux aménagements.

Action n°14 : je m'engage

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

Ces associations reposent exclusivement sur l'énergie bénévole!

Exemples :

- *aider financièrement ces associations à fin de pérenniser et développer leurs actions,*
- *créer une aide pour l'achat d'un vélo d'occasion remis en état par une association locale,*
- *proposer des locaux adaptés aux besoins des associations et à la demande croissante des habitants,*

Nous allons continuer et renforcer notre soutien aux associations de services vélo (locaux, aide financière). Des mesures telles que la création d'une aide pour l'achat d'un vélo d'occasion remis en état par une association locale est une mesure très intéressante.

Cette mesure serait beaucoup moins coûteuse que la mise en oeuvre des vélos libre service qui captent trop souvent tout le budget vélo des villes, elle permettra en outre l'accès au vélo à tous et renforcera les capacités de votre association. Nous examinerons néanmoins les éventuelles propositions des candidats au renouvellement de la délégation de service public des transports en commun.

Action n°15 : je m'engage

Créer une maison du vélo accueillant les acteurs associatifs vélo et donnant une visibilité à la politique cyclable de la ville.

Il est prévu de créer une maison des mobilités dans le secteur de la gare où le vélo comme l'ensemble des modes doux de transport auront leur place

Promouvoir une culture vélo

Action n°16 : je m'engage

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Plus de précisions, via la communication de la Fédération des Usagers de la Bicyclette :

<https://www.fub.fr/velo-ecole/savoir-rouler-velo>

<https://www.fub.fr/alveole>

Nous allons bien entendu nous inscrire dans ce programme national et intégrer la participation au programme Alvéole au Plan Vélo., dans le champ de nos compétences, c'est à dire hors temps scolaire, mais dans le cadre des ALP par exemple.

Action n°17 : je m'engage

Donner l'exemple : en tant que maire et élu-e-s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

De nombreux membres de la liste ne se déplacent actuellement qu'à pied, vélo ou train. Nous serons encore plus nombreux avec cette dynamique.

Action n°18 : je m'engage

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

L'équipement en vélos-cargo pour certaines livraisons apparaît comme une mesure indispensable à mettre en place, toujours dans notre optique de favoriser les déplacements doux pour un environnement plus sain et l'indispensable réduction des Gaz à Effet de Serre. Il est à noter que nos services disposent déjà de ce type de véhicule.

Action n°19 : je m'engage

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable.

Action n°20 : je m'engage

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

Il va de soi qu'il va falloir mener des actions de sensibilisations, d'informations et d'explications pour bien expliquer l'avantage collectif de ce grand Plan Vélo. Il est à noter que le magazine municipal Blois Mag a déjà fait ce type d'opération pédagogique. Mais la pédagogie étant l'art de la répétition ces campagnes continueront d'exister sur les différents supports disponibles.

Commentaires généraux

Les mobilités douces ne sont pas seulement un enjeu de cadre de vie, ce sont aussi des enjeux pour l'attractivité de la ville et le développement d'une économie de la proximité. Blois, au cœur de la Loire à vélo, sera une ville phare des nouveaux enjeux de déplacement pour que les déplacements quotidiens à vélo (pour le travail, solo ou en famille, et pour le tourisme) puissent se faire avec plaisir à tous les âges de la vie. Le vélo est une vitrine de ce que la transition peut avoir de désirable. Par ce plan vélo, notre ambition est la naissance d'une voirie cyclable pensée en tant que telle et non pas comme un appendice du réseau pour engin motorisés.

Pour mémoire sur le périmètre d'agglomération et majoritairement à Blois, lors de ce mandat ont été réalisés : 164 km d'aménagements cyclables dont 63 km de pistes, 38 km de voies vertes, 37 km de bandes cyclables, 18 km de double sens, 3 km de voies bus partagées, 5 km de zones de rencontre...

Avec notre enquête mobilité réalisée en juillet dernier, la feuille de vélo-route est connue !